

**Chambre d'agriculture du Jura et Fédération départementale des syndicats
d'exploitants agricoles – FRDR10910**

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR10910
Nom masse d'eau	Bief Turin
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	06043890 – Bief de Turin à Domsure 1 – P90=31 mg/l
Communes concernées par la demande	4 communes : Saint-Amour, Les Trois-Châteaux, Coligny, Domsure
Contenu de la demande	- Retrait des 4 communes - Pollutions non-agricoles (industrielle : usine d'équarissage de Saint-Amour) ;
Argumentaire du contributeur	<p>La masse d'eau « le Bief de Turin » a un petit bassin Versant dans le Jura occupé par des zones boisées et une agriculture extensive. Par contre, en amont du point de mesures se trouve le centre d'équarissage Provalt/Prodia dans la station d'épuration génère des rejets encore trop importants par rapport à la taille du cours d'eau récepteur.</p> <p>Cette situation avait déjà été reconnue lors du précédent classement en ZV. Nous demandons que la même mesure s'applique et que l'origine non agricole de la pollution soit à nouveau reconnue, afin de retirer cette masse d'eau du projet de classement</p>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>Le bassin versant du Bief Turin a été proposé En V1 en raison de son P90>18 mg/l (31 mg/l).</p> <p>L'usine d'équarissage de Saint-Amour rejette les eaux de sa station d'épuration dans le cours d'eau avec une autorisation de rejet entre 60 et 200 mg/l dans un cours d'eau qui dispose d'un débit relativement faible. L'analyse des données disponibles conforte une origine industrielle de la pollution, essentiellement due à cette installation classée. La pollution dispose donc d'une origine non-agricole manifeste.</p> <p>Cet argumentaire est similaire à celui qui a été avancé en 2021.</p> <p>Ces éléments justifient le non-classement de la masse d'eau FRDR10910 – Le Bief Turin et des communes qui intersectent son bassin versant.</p>
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de 4 communes : Domsure, Saint-Amour, Trois-Châteaux et Coligny

	<ul style="list-style-type: none">• Pollution non-agricole (industrielle)
Evolutions	Retrait de 4 communes